

nouvelles
CSM

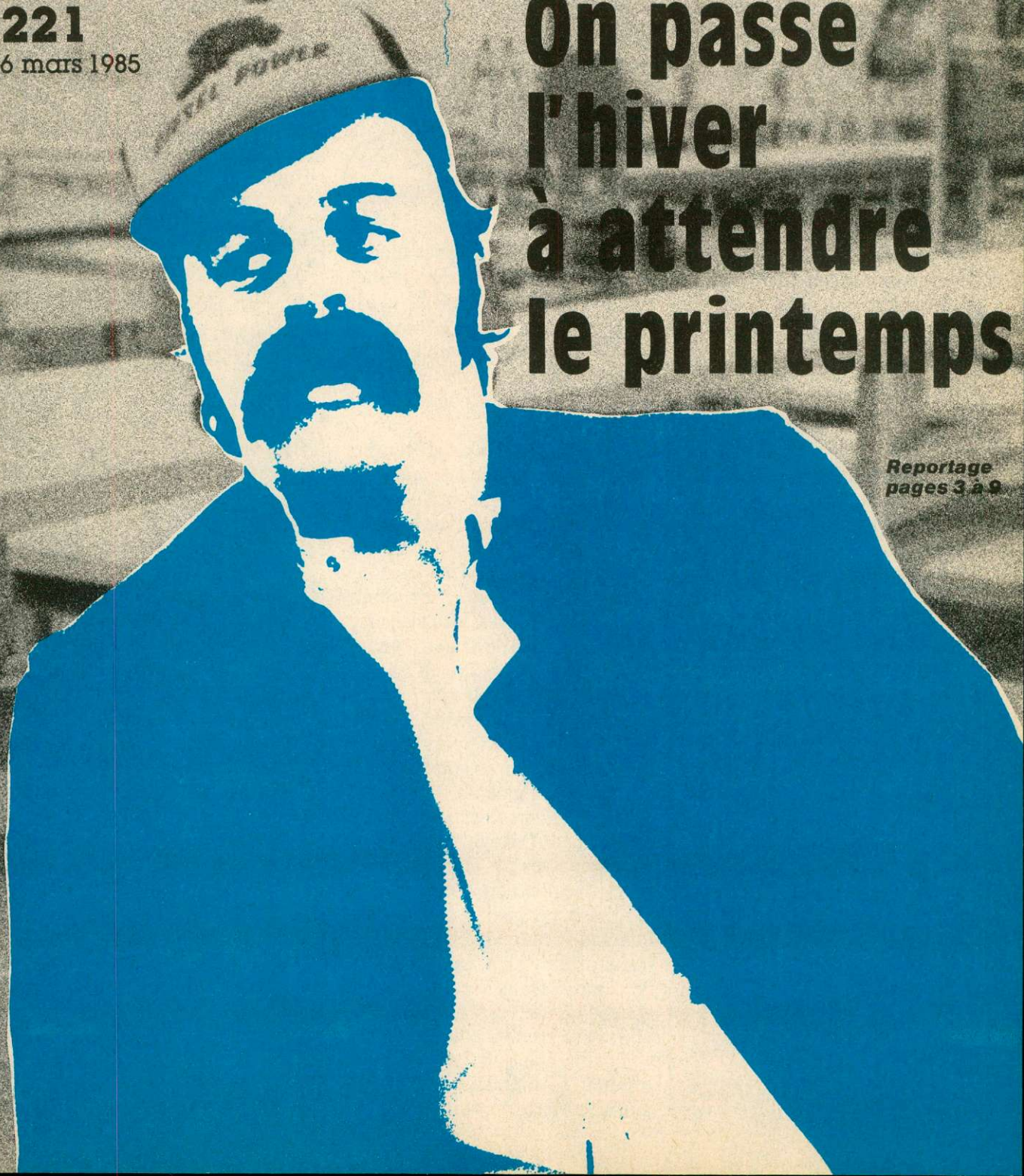
Service de l'information
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5

**LE TRAVAIL
SAISONNIER
DANS LES USINES
DE POISSON
EN GASPÉSIE**

Numéro
221
6 mars 1985

**On passe
l'hiver
à attendre
le printemps**

*Reportage
pages 3 à 9*



AGENDA DU MOUVEMENT

Conseil fédéral de la FNC
15/03 au 16/03
Conseil fédéral de la FNEEQ
15/03 au 17/03
Bureau fédéral de la FESP
16/03 au 17/03
Conseil fédéral de la FTPF
13/03 au 15/03
Congrès de la CSN
28/03 au 31/03

DANS CE NUMÉRO

Gaspésie: reportage sur les travailleuses des usines de poisson

Sorel: la manif du 3 mars

Secteur public: la tournée de la coalition

Un coup de canon dans le ciel de Windsor

Plus des petites nouvelles d'un peu partout

Ont participé à la rédaction de ce numéro

Michel Crête
Henri Jalbert
Luc Latraverse
Jacques Gauthier
Michel Rioux

Photographies

Bernard Belleau
Louise de Grosbois
Pierre Gauvin-Evrard
Normand Niquet
Pierre Desalliers
Archives CSN

Conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

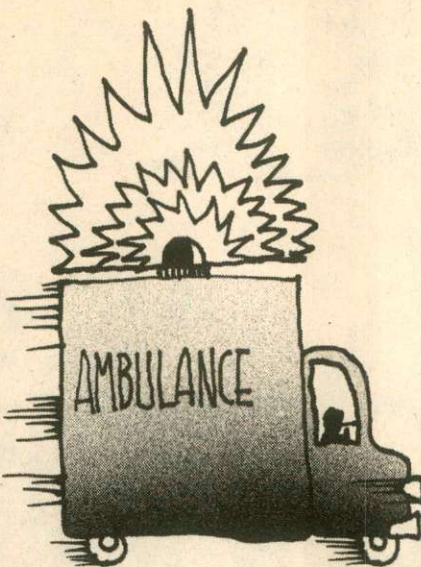
Six congédiements transformés en... suspensions

Malgré une loi spéciale et un décret, les membres du Ras-

faire ses recommandations au ministre des Affaires sociales.

Dans une lettre qu'il faisait parvenir aux membres du RETAQ, le président Mario Cotton mentionnait que jusqu'à présent, cette procédure était longue, «mais une chose est certaine, nous pouvons encore obtenir en grande partie, par ce tribunal, les conditions de travail qui nous sont dues.

«Enfin, souligne-t-il, la bataille que nous avons commencée a énormément rapporté pour ce qui est de l'avenir des techniciens ambulanciers, et le Québec a commencé à reconnaître et respecter notre profession.»



semblement des employés techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ) affiliés à la FAS et à la CSN, ont continué de batailler pour obtenir une véritable reconnaissance du travail du technicien ambulancier et des conditions de travail décentes.

À la fin de décembre 1984, on se rappelle que malgré la loi et le décret, un accord avait été signé entre le président de la CSN, Gérald Larose, et le ministre des Affaires sociales du Québec, Guy Chevrette, qui mettait un terme aux moyens de pression et permettait la formation de deux tribunaux d'arbitrage, un concernant les congédiements, et l'autre concernant certains points du décret, et plus particulièrement l'appariement au réseau des affaires sociales et la rémunération globale.

Dans le cas du tribunal, présidé par M^e Raymond Leboeuf, concernant les congédiements, il a rendu une première décision sur le cas de six congédiés, décision qui «cassait» ces congédiements et les transformait en suspensions de deux mois. Dans le cas des autres congédiements, les décisions devaient se prendre sous peu.

Dans le cas de l'autre tribunal, il est présidé par l'ancien ministre Pierre Marois, et il devra

Mort d'un travailleur à Bromptonville

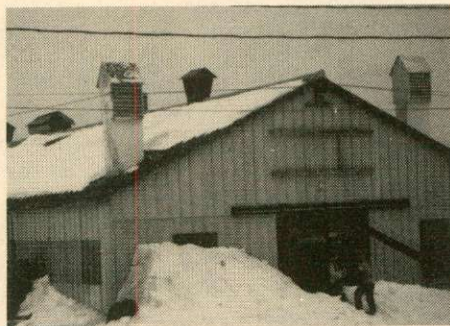
Travailler, c'est aussi être dans une situation où l'on peut perdre la vie. Cela s'est produit au début du mois à l'usine Kruger de Bromptonville, alors qu'un travailleur de cette usine de la région a trouvé la mort en étant coincé dans une machine à papier.

La victime est M. Lucien Sinotte, qui travaillait depuis une trentaine d'années à cette usine et qui était âgé de 55 ans.

Inquiets de ne plus voir M. Sinotte, des travailleurs se sont rendus à l'endroit où il travaillait pour n'y trouver qu'un de ses souliers. Les travailleurs n'ont pu que faire face à la réalité: leur camarade de travail avait vraisemblablement été happé par la machine, étant coincé entre un rouleau sécheur et une toile, puis traîné à l'intérieur de la machine. Une enquête doit avoir lieu.

Nous offrons nos condoléances à la famille et à ses camarades de travail.

On passe l'hiver à attendre le printemps



GASPÉSIE

par Henri Jalbert

La Commission d'investissement et de développement canadien (CIDC), une société fédérale, a fondé **Pêcheries Cartier**, l'an dernier, pour venir à la rescousse de la coopérative **Pêcheurs Unis du Québec**, qui déclarait faillite, et abandonnait ses entreprises en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine.

Un plan quinquennal de restauration et de modernisation des entreprises acquises par Pêcheries Cartier, évalué à \$11 millions de dollars, fut alors mis sur pied. Ce plan de relance a cependant été mis en veilleuse par le gouvernement conservateur.

A l'approche de la prochaine saison de pêche, les travailleurs et travailleuses des usines de transformation sont donc particulièrement inquiets de leur avenir.

En effet, **Pêcheries Cartier** a fermé les usines de **l'Echouerie**, en Gaspésie, et de **Havre-aux-Maisons**, aux Iles-de-la-Madeleine, et s'apprête à abandonner ses usines de **Cloridorme** et de **Newport** à l'entreprise privée, sans aucune garantie que les emplois seront préservés.

Chaque printemps amène sa part d'incertitude dans la péninsule gaspésienne. Dans cette région, chaque emploi saisonnier est primordial. Les dix ou quinze semaines où l'on peut travailler durant l'été, c'est la garantie de toucher le chômage durant l'hiver jusqu'à ce qu'ouvre à nouveau l'usine l'année suivante, plutôt que le B.S. ou l'exil à l'extérieur de la région.

L'EAU, C'EST LA VIE

La **Gaspésie**, c'est tellement beau l'été! L'hiver aussi, mais c'est un peu plus figé, gelé, endormi. À cause de l'eau, probablement. Parce que l'eau, le fleuve, les rivières, les anses, les havres, les quais, les poissons, c'est le quotidien du début du printemps jusqu'à l'automne.

En hiver, les glaces et la neige forment une sorte de barrière entre les villages et l'eau, un mur invisible et infranchissable. Les bateaux sont cordés, sur des petits pilonis, dans des «champs» de glace. Les usines de transformation du poisson sont fermées. Les gens restent cantonnés. La vie est en suspens.

Quand le vent se lève, c'est souvent la bourrasque, la poudrière. Ce n'est plus l'air salin de l'été, le vent du bord de mer qui est si agréable. C'est la tempête qui cache en partie la beauté du paysage, le fleuve. La route devient presque invisible. Raison de plus de s'encabaner au chaud, à la maison, près de la fournaise ou du poêle à bois.



L'HIVER, ON ATTEND L'PRINTEMPS

Cloridorme, petit village de deux mille habitants sur la partie nord de la péninsule gaspésienne.

Il y a déjà eu 200 personnes qui travaillaient à la mine de cuivre de Murdochville. Aujourd'hui, il en reste une dizaine à peine. Quelques travailleurs forestiers, quelques travailleurs dans les services publics, quelques magasins et dépanneurs.

Une usine de transformation du poisson, du salé-séché. Mais c'est du travail saisonnier. Fera-t-on ses semaines pour toucher le «gros chômage»? Ou devra-t-on se contenter du B.S.? Chaque hiver est un hiver d'incertitude. C'est au printemps que ça se joue.



L'ESPOIR DE... CHÔMER L'HIVER

Drôle de situation quand on est à dire que l'espoir c'est de travailler assez longtemps pour toucher le chômage. C'est pourtant le lot des travailleurs-euses saisonniers.

Dans une région comme la **Gaspésie**, les travailleurs des usines de poisson doivent travailler dix semaines pour pouvoir toucher le chômage durant la période de l'année où il n'y a pas de travail, c'est-à-dire durant l'hiver.

Au printemps, la vie reprend, la pêche recommence, l'usine ouvre... ou du moins est supposée ouvrir. Souvent la vie du village en dépend.

Si l'usine n'ouvre pas, quand arrive le mois de juin, les prestations du chômage prennent fin. Et c'est le B.S. Presque une condamnation. Parce que pour retoucher le chômage, il faudra retrouver un emploi, et cette fois, travailler vingt semaines. Or, des emplois, il n'y en a pas.

L'usine de salé-séché est importante pour la cinquantaine de familles dont un des membres y travaille car il n'y a à peu près pas de possibilités de faire autre chose. En ville, il y a parfois des opportunités. Dans un village comme **Cloridorme**, il n'y en a pas. Mais les gens ont une fierté de leur coin de pays. «On est bien chez nous... si seulement on avait du travail».

Blanche Vézina travaille à l'usine de salé-séché. Elle se tient près du téléphone. «On ne sait jamais ce qui va arriver; on passe nos journées à s'informer.» L'usine va-t-elle ouvrir cette année? Va-t-elle être vendue? Surtout que la saison de pêche va bientôt commencer. Chaque hiver, c'est la même chose. «On passe l'hiver à attendre le printemps». Avec des interrogations.



COMME UNE SORTE DE PEINE

L'Echouerie. Saint-Maurice de l'Echouerie. Un petit village sur une pointe qui s'avance vers le fleuve, fréquemment balayé par les vents. Avec une église omniprésente. Un autre village qui vivait au rythme de son usine de salé-séché.

En 1983, il y a eu une bataille pour faire réouvrir l'usine, ce qui fait que les travailleurs et travailleuses ont pu travailler cet été-là, dix-huit semaines pour les plus chanceux.

En mars 1984, l'usine passe des mains de **Pêcheurs Unis du Québec à Pêcheries Cartier**. A peu près durant la même période, on disait qu'on normalisait l'usine et qu'on avait 1,3 millions de dollars à «mettre dessus». Il y avait donc espoir. Pendant deux semaines, on démolit pour refaire du neuf, du normalisé. Pour se faire dire, le 10 mars 1984, que c'est trop désuet... qu'on ferme.



Mario Curadeau, le président du syndicat, est jeune, les épaules carrées. Pas du genre à se laisser intimider. Capable de se faire un jugement sur les choses. C'est avec un regard un peu triste qu'il parle de **L'Echouerie** et de sa région.

«Quand t'avais beaucoup d'usines, quand ça fonctionnait fort, il y avait plein d'activités dans le bout. Maintenant les gens restent cabannés. Ils restent chez eux. Ils n'ont souvent plus les moyens de faire jouer leurs jeunes au hockey. Y'ont comme une sorte de peine».



UN PRIX SOCIAL ÉLEVÉ

La fermeture de l'usine de transformation du poisson, dans un petit village de la **Gaspésie**, amène inévitablement son cortège de malheurs.

Le comité de survie de **L'Echouerie** a fait un sondage, quelques mois après la fermeture, qui révèle que les ex-employé-e-s s'attendaient à recevoir en tout, au cours de l'année (salaires, chômage, B.S.) un grand total de \$5,220. En moyenne, chaque employé-e a deux personnes à charge. Donc, trois personnes devaient vivre pendant un an avec des \$5,220.

Ce n'est pas pour rien que trente-six pour cent d'entre-eux avaient l'intention de quitter l'Echouerie et la Gaspésie à plus ou moins court terme.

L'usine de salé-séché était la seule à **L'Echouerie**. Sa présence avait pour effet d'injecter des montants d'argent dans l'économie locale. Aussi, sa fermeture a-t-elle entraîné une diminution importante des activités commerciales et sociales. Et un écœurement du monde.



Sur une des portes de l'usine fermée, un magistral merde a été écrit à la peinture que ni les pluies froides de l'automne, ni les bourrasques de l'hiver n'ont pu effacer.

LE SANG COMMENCE À BOUILLIR

La transformation de la morue en salé-séché est une ancienne méthode de conservation de la morue, qui continue encore d'être efficace et qui donne à la morue un goût particulier.

Après le débarquement, les morues sont acheminées vers l'usine pour y être tranchées, lavées, évidées, asséchées avant d'être salées. A la suite d'un deuxième égouttage, les morues sont transportées à l'extérieur, sur des vigneaux (sortes de tables sans dessus recouvertes de grillages) où elles sèchent au soleil et au vent cinq ou six jours, ou même plus, selon la température... à moins que le mauvais temps n'oblige l'utilisation de séchoirs intérieurs.

Mais l'industrie du salé-séché est particulièrement précaire, à cause des marchés, mais aussi à cause des installations souvent vétustes. L'usine de **L'Echouerie** est fermée. **L'usine Curadeau**, de **Rivière-au-**



Renard, devrait fonctionner avec environ 75 travailleuses. Mais combien de temps? On ne sait pas. Quant à celle de **Cloridorme**, elle était sur le point d'être vendue par Pêcheries Cartier. À qui? On ne le savait pas trop encore.

On comprend mieux ainsi le sentiment d'insécurité face aux emplois, et surtout que le sang commence à bouillir dans les veines à l'approche de l'ouverture de la saison de pêche. Parce qu'on attend le printemps... mais le printemps, il arrive.



SE MÉFIER DES STATISTIQUES

Au **Québec**, la main-d'œuvre dans le secteur de la transformation des produits de la pêche représente seulement 0,15 pour cent de l'ensemble de la main-d'œuvre. Ce qui peut sembler assez peu important à première vue. Mais méfiez-vous!

En effet, si au niveau de l'ensemble du **Québec**, cela semble peu important, il en va autrement quand on s'attarde au fait que trente pour cent de la population active en **Gaspésie** dépend de la pêche et de la transformation, cinquante pour cent aux **Iles-de-la-Madeleine** et soixante-dix pour cent sur la **Basse Côte-Nord**.

Dans les «bonnes années», plus de 4,000 travailleurs et travailleuses se partageaient environ 1,500 emplois/année, en espérant que chacun-e fasse suffisamment de semaines pour pouvoir toucher l'assurance-chômage, ce qui souvent n'était pas le cas.

Pour la seule région **Bas-Saint-Laurent-Gaspésie**, dans les «bonnes années», plus de 2,200 travailleurs-euses pouvaient trouver un emploi saisonnier dans les usines de transformation. Cette année, on risque fort de ne pas franchir le cap des 2,000, dont au moins la moitié dans une multitude de petites usines côtières non-syndiquées, souvent mal équipées, et dans un secteur où les conditions de travail sont particulièrement dan-

gereuses: bruit, humidité, chaleur, présence de gaz irritants, contraintes ergonomiques; et de nombreux accidents: brûlures par friction, coupures, écorchures, contusions, maux de dos, etc.

L'HÉRITAGE... POLITIQUE

La transformation de la morue en salé-séché ne représente qu'un type de production. En effet, il y a aussi entre autres la transformation des crustacés (homard, crevette, crabe), la fabrication de farine de poisson, ainsi que la transformation du poisson de fond (surtout la morue) en blocs congelés de différentes grosseurs. C'est cette dernière transformation que l'on fait dans les deux plus grosses usines



de la région, **Pêcheries Cartier à Rivière-au-Renard** et **Pêcheries Cartier à Newport**. Sauf que dans le cas de cette dernière, l'héritage des nombreuses chi-

canes fédérales-provinciales risque de faire sauter la baraque.

Mais le problème est particulièrement complexe, de même que sont complexes les nombreux rapports de forces qui s'exercent dans l'ensemble de l'activité des pêches.

Au départ entre la majorité des petits pêcheurs et la petite minorité des gros pêcheurs à laquelle s'allient souvent les élites locales à l'intérieur des coopératives de pêcheurs.

Ces coopératives, qui sont à la base des usines de transformation, deviennent donc les «patrons» des travailleurs-euses d'usine; les pêcheurs cherchent à y obtenir le meilleur prix pour leur poisson; alors que les travailleurs-euses cherchent à

obtenir de meilleures conditions de travail, eux qui sont parmi les travailleurs-euses d'usine les moins bien payés au Québec.

De plus, tout ce secteur économique fonctionne grâce à coup de subventions tant du provincial que du fédéral. Subventions aux pêcheurs pour la construction de bateaux, subventions aux coopératives de pêcheurs pour la construction ou la normalisation des usines, etc.

Avec en prime, des juridictions provinciale et fédérale qui viennent souvent en contradiction et que, depuis des décennies, Ottawa et Québec n'ont jamais hésité à utiliser pour mettre des bois dans les roues de l'autre.





LE MUR EST UNE FRONTIÈRE

Rivière-au-Renard. Plus de 4,000 habitants. Du côté nord de la Gaspésie, c'est la plus grosse agglomération avant Gaspé. Un port de pêche particulièrement actif où, en plus de l'usine de salé-séché Curadeau, on retrouve également une «grosse» usine de transformation du poisson de fond en «blocs congelés» et de crevettes, qui fournit quelque 450 emplois... saisonniers. Ces deux usines sont propriété de **Pêcheries Cartier**.

La «grosse usine» est maintenant normalisée. Cependant, les travaux de mécanisation de cette année (changements technologiques) risquent de provoquer des pertes d'emploi dès cette année. Une deuxième vague de mécanisation, beaucoup plus importante, est prévue pour l'an prochain, si on n'atteint pas un certain seuil de rentabilité. Après, le pire est à craindre.

À l'intérieur de l'usine, **Hermel Dufresne** me montre la «frontière» entre le provincial et le fédéral. Un simple mur. D'un côté, l'usine de Pêcheries Cartier, usine subventionnée par le fédéral, et de l'autre côté, le secteur de la congélation, propriété du provincial, secteur qui, lui, n'est pas normalisé.

En 1982, avant que **Pêcheurs Unis du Québec** vende l'usine à **Pêcheries**

Cartier, le provincial avait décidé de fermer la congélation pour les crevettes. Les travailleurs-euses ont dû occuper le bureau des moteurs pour que, finalement, le provincial change d'idée.

Que leur réserve la saison 1985? Encore une fois une grande part d'incertitude... Chaque année tout est à refaire.



AVOIR LES BLEUS ET/OU VOIR ROUGE

Newport. Du côté sud de la Gaspésie, c'est le pendant de Rivière-au-Renard, avec une «grosse usine» de **Pêcheries Cartier** (fédéral) et... une «grosse usine» de la **Société des pêches de Newport** (provincial).

Et, en prime: un beau fouillis.

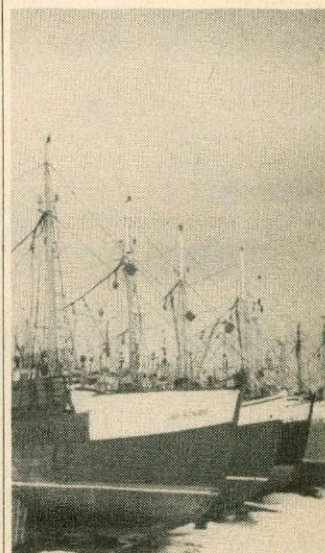
Un beau cas de «collaboration» entre les gouvernements, et une illustration de la pagaille dans les pêches en Gaspésie.

Quelque deux millions de dollars ont été investis en 1984 dans l'usine de **Pêcheries Cartier**, la seule qui existait à ce moment-là, première étape de la normalisa-

tion de l'usine, en vue de la rendre conforme aux normes de salubrité et d'hygiène du Québec pour pouvoir opérer.

Parallèlement, un groupe de pêcheurs ainsi que de notables et commerçants de la place, forment une nouvelle coopérative, la **Société des pêches de Newport**, obtient une subvention de sept millions de dollars du provincial pour la construction d'une nouvelle usine, à côté de l'autre. Par la même occasion, on débatit le système de congélation qui alimentait l'usine de **Pêcheries Cartier**.

On se retrouve donc avec deux usines. Une, celle de **Pêcheries Cartier**, qui ne peut fonctionner sans un système de congélation. L'autre, celle de la **Société des pêches de Newport**, qui doit en principe ouvrir ses portes en juin.



ON LES PENSAIT PAS ASSEZ FOUS...

Rue des Giarets à Newport. Une petite rue tranquille qui s'avance sur la pointe. Des cages à homard dans certaines cours. A l'intérieur d'une maison, trois travailleurs de l'usine de Pêcheries Cartier qui ne le prennent pas: **Louis Lan-**



tain, Edridge Cyr et Robert Lévesque. L'accent local prononcé et le sang chaud.

Travailler à l'usine, déjà c'est pas la manne tombée du ciel. C'est souvent \$1,500, \$2,000 ou \$3,000 de revenus, parce que la saison n'est guère longue, mais pour la plupart c'est la garantie de toucher le chômage durant l'hiver, plutôt que de se retrouver sur le B.S.

Le plan de relance mis de l'avant par l'ancien gouvernement libéral fédéral était bien vu, puisque c'était l'opportunité de rentabiliser l'industrie et de garantir du travail pendant plusieurs années.

Sa mise en veilleuse par le gouvernement conservateur risque encore une fois de complètement déstabiliser l'industrie de la transformation du poisson en Gaspésie.

Surtout que la construction d'une nouvelle usine

8 Nouvelles CSN

par le provincial complique l'ensemble du problème, et amène de l'eau au moulin des sempiternelles guerres fédérales-provinciales.

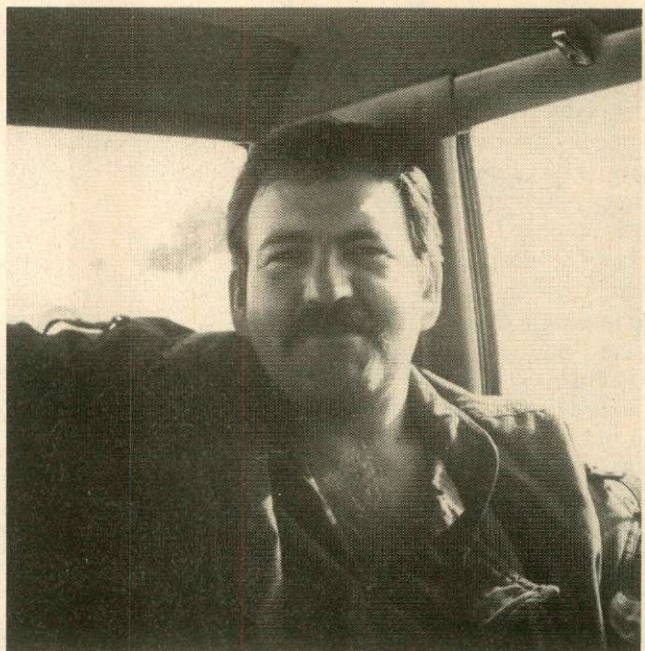
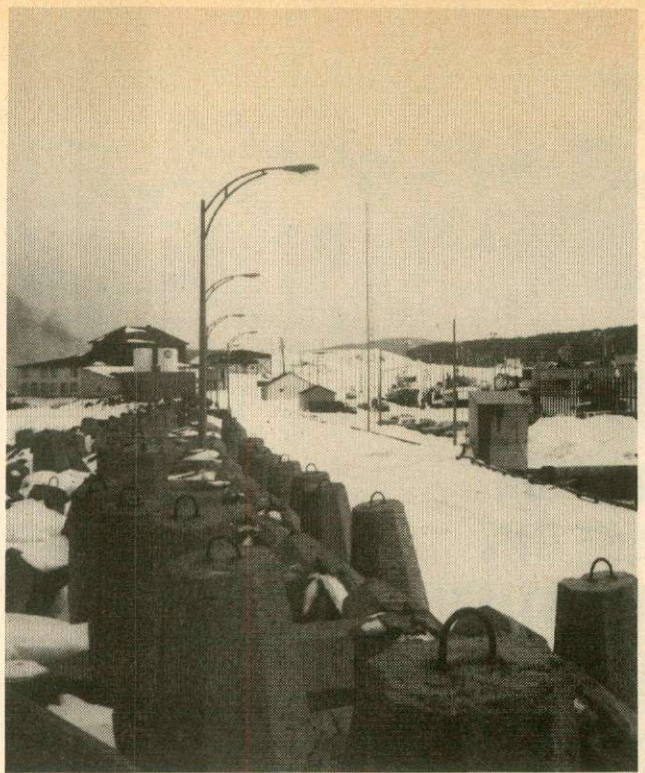
«On pensait pas que le gouvernement du Québec était assez fou pour ça», disent plusieurs travailleurs. Surtout que la nouvelle usine risque d'empêcher la normalisation complète de l'usine de Pêcheries Cartier et la précipitation de sa vente à l'industrie privée, et éventuellement empêcher sa réouverture cette année, et peut-être provoquer la fermeture d'autres petites usines dans les alentours.

Pourtant l'usine de Pêcheries Cartier, en grande partie normalisée, peut très bien fonctionner.

L'ENTERREMENT D'UN POISSON

Samedi le 2 mars dernier, une centaine de travailleurs et travailleuses de l'usine de Pêcheries Cartier de Newport sont «montés» à Saint-Jean sur le Richelieu, dans la région de Montréal, manifester leur mécontentement devant le bureau de comté du ministre fédéral responsable de la petite et moyenne entreprise, **André Bissonnette**, y enterrant symboliquement un poisson.

Le président du syndicat, **Louis Lantini**, a rappelé au ministre **Bissonnette** que le gouvernement conservateur doit donner le feu vert à Pêcheries Cartier de poursuivre les travaux de normalisation et d'opérer l'usine en 1985. Concernant le plan de relance, il a maintenu, devant le ministre Bissonnette, qu'un changement d'étiquette politique ne devait en aucun cas signifier l'abolition du plan quinquennal de relance de l'industrie de la pêche en Gaspésie mis de l'avant par l'ancien gouvernement libéral. En effet, les travailleurs et travailleuses de Newport et de Cloridorme craignent que la privatisation de leur usine



et les retards au chapitre de la modernisation des équipements menacent sérieusement leurs emplois, d'où les

pressions politiques exercées depuis plusieurs semaines.

UNE BELLE PAGAILLE

Les «deux usines» de **Newport**, construites côte à côte, ne sont que l'illustration de la pagaille qui règne dans le monde des pêches en **Gaspésie**, cette région du Québec où l'on pêche le poisson et où on n'en fait que la première transformation, comme la congélation du poisson. Les activités plus lucratives de deuxième et troisième transformation sont faites à l'extérieur, surtout aux **États-Unis**. Et c'est ainsi que notre poisson s'en va à l'extérieur pour nous revenir des États, sur les marchés des grandes villes.

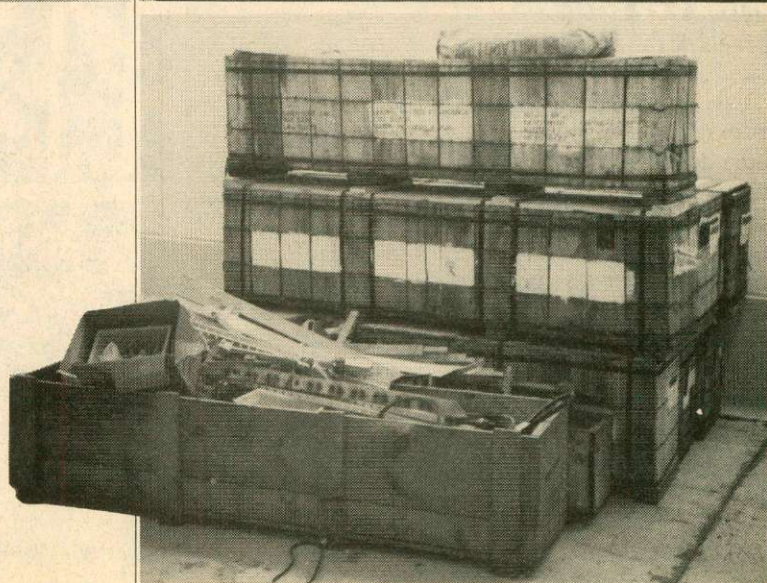
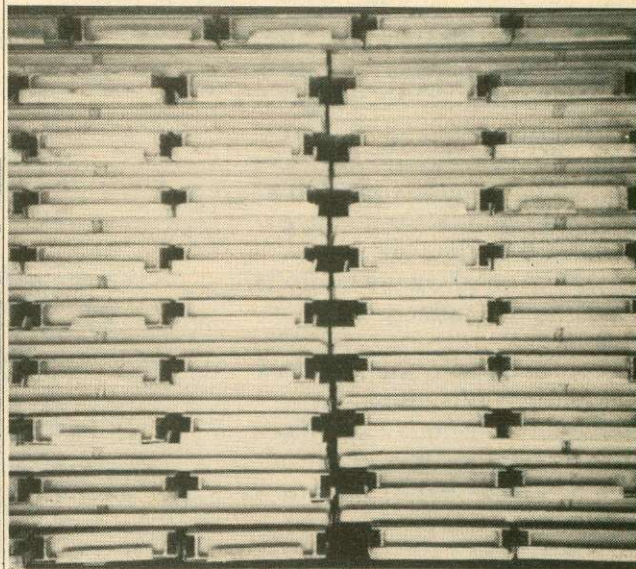
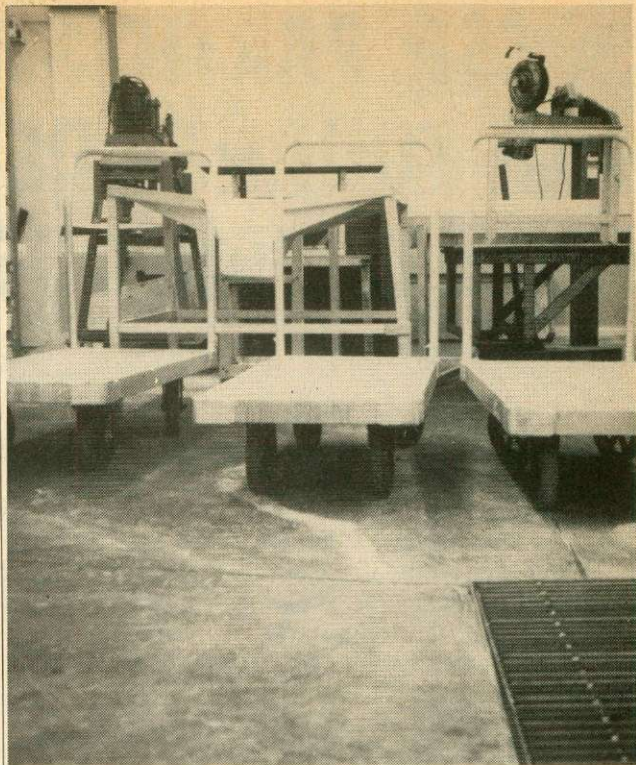
À **Newport**, les «deux usines» sont équipées pour faire de la première transformation. Or, il n'y a pas de place pour deux usines dans le coin, parce qu'il n'y pas assez de poissons. Comble du paradoxe, un groupe de pêcheurs a signé une entente pour vendre leur poisson à Pêcheries Cartier, et un autre groupe avec la Société des pêches de Newport.

Pour ce qui est des emplois, une autre pagaille en perspective. Les quelque 375 travailleurs et travailleuses de l'usine de Pêcheries Cartier risquent de perdre leur emploi si c'est la nouvelle usine de la Société des pêches qui ouvre. Comme le disait un des travailleurs, les pêcheurs qui ont «parti» la nouvelle usine vont vouloir des emplois pour leur femme, leurs enfants.» **Newport**, une petite ville qu'on risque de couper en deux, d'un côté les bons, de l'autre les méchants, selon le côté où l'on est. L'héritage des chicanes fédérales-provinciales risque d'être lourd à porter.

IL FAUT RESTRUCTURER

Devant une situation aussi abracadabrante et qui persiste depuis des générations, il n'y a qu'une solution: asseoir ensemble tous les intervenants, les pêcheurs, les travailleuses d'usines, les agents économiques, les deux gouvernements, ce que réclament les syndicats des travailleuses d'usines, la CSN et la Fédération du Commerce.

Encore une fois, le printemps arrivant, les travailleuses et travailleurs des usines de pêche devront «prendre les moyens» pour saisir l'opinion publique de leur condition de **Gaspésiens**. On passe le printemps à préparer l'été...



LA CSN PARTICIPE ACTIVEMENT À LA TOURNÉE DE LA COALITION POUR LE DROIT DE NÉGOCIER

Par Luc Latraverse

«Jamais on aurait cru que ça pouvait arriver. Pourvu que ça tienne jusqu'au bout!»

Cette réaction au passage des représentants des 19 organisations syndicales s'est fait entendre de la salle, presque partout où la Coalition pour le droit de négocier a tenu des assemblées.

Ce regroupement unique dans les annales syndicales québécoises rassemble sous une même bannière quelque 366,000 travailleuses et travailleurs syndiqués du secteur public et para-public contre la réforme du régime de négociation du secteur public proposée en décembre par le ministre Michel Clair. Dans les sept villes où la Coalition a tenu des assemblées, jusqu'à maintenant, elle a fait salle comble et en plusieurs endroits, il a manqué de place, même debout.

Comme le soulignait un militant de Chicoutimi: «Le gouvernement nous a divisés pour régner, en 1982. Maintenant, si on se tient, on le fera reculer.»

UNE ATTAQUE QUI DÉPASSE LE SECTEUR PUBLIC

Bien sûr, le projet Clair vise d'abord les travailleuses et les travailleurs du secteur public en leur retirant leur droit de grève et de négocier leurs salaires et la majorité des sujets de leurs conventions collectives. Comme le soulignent les porte-parole de la COALITION, c'est une tentative de rendre les décrets permanents.

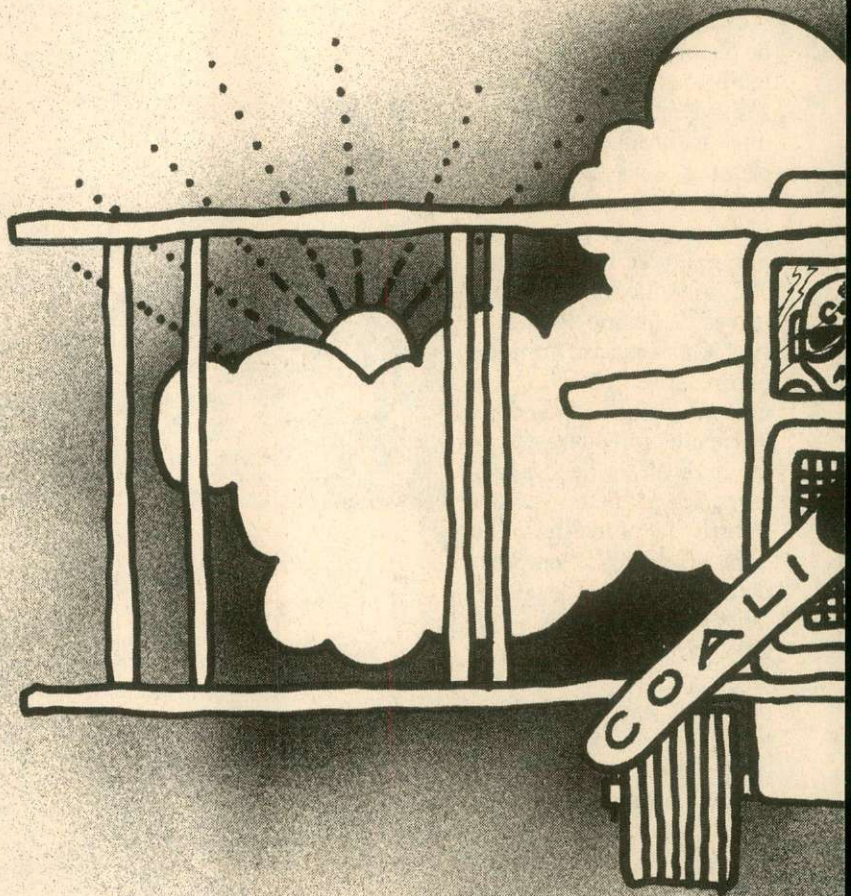
Cependant, c'est une attaque plus précise contre les femmes qui ont réussi, dans le public à réduire l'écart de leurs salaires à 85% de celui des hommes alors que dans le privé où elles sont peu syndiquées, cet écart est de 58%.

C'est une attaque contre les

travailleurs et les travailleuses du secteur privé, contre les chômeurs, les sans emploi et les régions éloignées où l'alignement des salaires du public sur ceux du privé n'aura qu'une conséquence, soit d'affaiblir la force des gens de maintenir ou d'obtenir des salaires décents.

UNE ATTAQUE CONTRE NOS OUTILS COLLECTIFS

Pour le président de la CSN, Gérald Larose, le gouvernement s'en prend aux outils collectifs que les syndicats ont contribué largement à mettre sur pied par leurs luttes, que ce soit le réseau des affaires sociales,



LA COALITION EST PILOTÉE PAR LA CSN

Les avions nolisés par la COALITION pour effectuer sa tournée étaient pilotés par de nouveaux membres de la CSN, le Syndicat des pilotes de Québec Aviation. Ces 28 pilotes et instructeurs de vol se sont syndiqués pour obtenir un salaire décent car, comme le démontre une étude des Gens de l'air et du CLSC Basse-Ville, ils ne gagnent que 12,600\$ par année comparativement à un chauffeur d'autobus de long parcours qui gagne 24,000\$. Ces pilotes rejoignent à la CSN ceux d'Air Cribec (nord-ouest) et de Air Satellite (Baie Comeau). Ils ont obtenu leur accréditation le 27 février. «Rodger...»

celui de l'éducation ou une fonction publique indépendante du pouvoir politique et du patronage. «Que tout gouvernement, celui-là comme n'importe quel autre qui tentera de nous

enlever nos outils collectifs, sache que nous nous y opposerons avec autant de vigueur que nous en avons mis pour les mettre sur pied.»



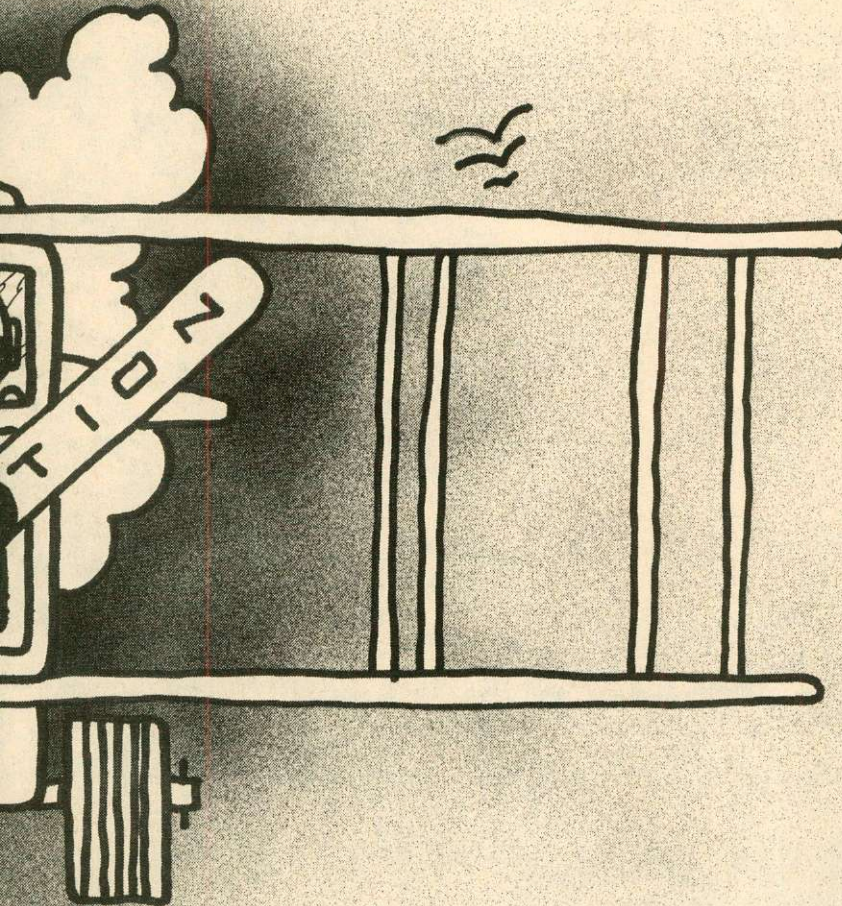
UNE COALITION QUI A DES PROPOSITIONS À FAIRE

La COALITION ne fait pas que s'opposer au projet Clair; elle a aussi des propositions à formuler pour améliorer le régime de négociation et faire en sorte qu'il facilite la conclusion d'ententes valables entre les parties. Ainsi, au chapitre de la rémunération, elle se dit favorable à ce que des études soient menées et mises à la disposition des parties pour que les discussions se fassent sur des bases communes, en autant que ces études et leurs sources soient vérifiables.

Comme la question de la grève dans le secteur public soulève souvent beaucoup de soubresauts, dans l'opinion publique, la COALITION propose l'élaboration d'un Code syndical des services essentiels, basé sur la responsabilité que les syndicats ont toujours assumée dans le passé, en cette matière, particulièrement dans le domaine de la santé.

UN PREMIER GAIN

La tournée de la COALITION et l'intérêt qu'elle a suscité dans son sillage a déjà eu pour effet d'amener le gouvernement Lévesque à accepter de rencontrer les porte-parole de la COALITION, les 6 et 7 mars, pour discuter de la situation. Le premier ministre Lévesque a même laissé entendre qu'il n'y aurait pas de dépôt d'un projet de loi alors que son ministre Clair n'a cessé de promettre le contraire. Mieux vaut vérifier si ce ne sont là que des intentions, des humeurs passagères ou le début d'un retour à la libre négociation. Car depuis quelques temps, les propos premiers-ministériels sont souvent «nébuleux». En attendant, on prévoit une autre salle comble au Centre Paul Sauvé, à Montréal, le 12 mars.



SOREL 3 MARS

6,000 personnes manifestent pour l'emploi!

Plus de 6,000 membres de la CSN venant de tous les coins du Québec se sont donnés rendez-vous le dimanche, 3 mars, un journée ensoleillée mais extrêmement froide, à Sorel pour dire ensemble aux gouvernements et au patronat qu'ils embrassaient les revendications des syndiqué-e-s de Marine Industrie et des Élévateurs à grains en conflit depuis sept mois pour le maintien et la création d'emplois.

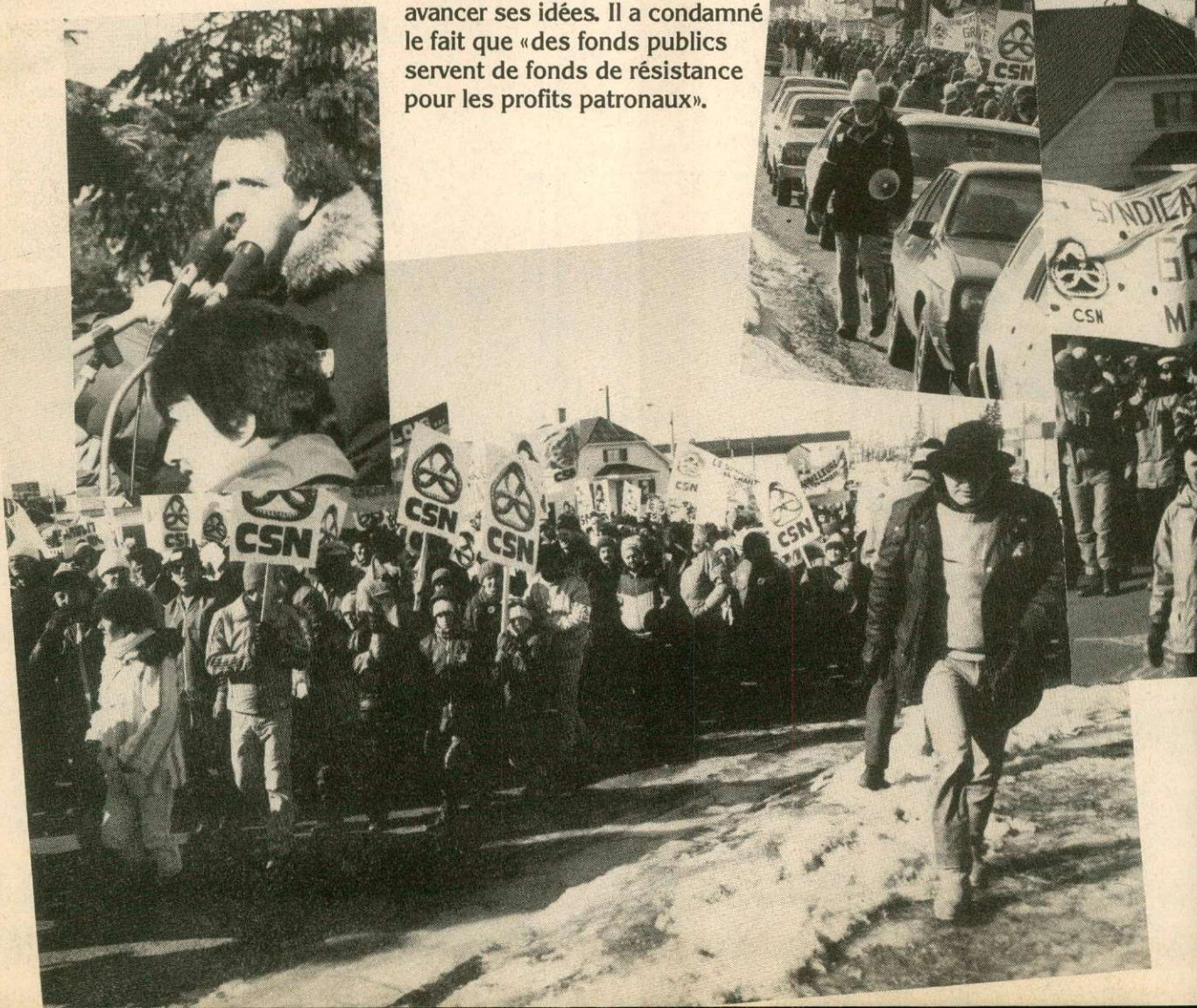
Partis du Carré Royal au centre-ville sorelois, le cortège a défilé pendant 1 h30 pour se rendre à la polyvalente Fernand Lefebvre, lieu des allocutions et du spectacle.

À la polyvalente le président de la CSN, Gérald Larose, a déclaré: «C'est tout le Québec CSN qui est à Sorel aujourd'hui. Encore une fois la CSN indique la voie à suivre pour la défense et la promotion de l'emploi. Et il faut continuer à faire la bataille pour conserver nos emplois en se serrant les coudes, et la détermination dans le cœur».

Le lendemain, 4 mars, au tout début des assises du conseil confédéral qui se tenait exceptionnellement à Sorel en appui aux syndiqué-e-s de M.I.L. et des Élévateurs à grains, le président Larose a accusé le patronat québécois de se servir de Marine Industrie pour faire avancer ses idées. Il a condamné le fait que «des fonds publics servent de fonds de résistance pour les profits patronaux».

Dans la joie

La manifestation a pris fin dans la joie et les chansonniers Pierre Fournier et Claude Gauthier ainsi que le joueur d'harmonica et conteur Alain Lamontagne ont donné un spectacle qui a été grandement apprécié par l'ensemble des syndiqué-e-s.





La haute finance de Toronto passe à l'attaque

Par Michel Rioux

Coup de canon dans un ciel qui s'annonçait prometteur pour la petite ville de Windsor: le gouvernement Mulroney refuse de subventionner la modernisation de la Domtar. Le syndicat, les travailleurs, la population se mobilisent. La CSN les appuie.

Des explications contradictoires

Depuis que la décision fédérale a été prise, les explications fournies par Ottawa ont été insaisissables, contradictoires, fuyantes. En un mot, on ne peut pas dire qu'ils sont faciles à suivre. On peut même croire que le tort électoral certain que cette décision fait subir aux conservateurs pourra sans doute les amener à trouver une solution de rechange.

Mais entretemps, on aura pu constater l'indécence du gouvernement québécois, qui n'a pu aller plus loin que de qualifier «d'innacceptable» une décision qui constitue une attaque de plein front contre le Québec et ses principales institutions économiques. «L'aplatventrisme n'est pas un principe politique auquel nous croyons qu'un gouvernement devrait souscrire, même s'il tient, pour des raisons purement électoralistes, à poursuivre sa lune de miel avec Ottawa», a déclaré Gérald Larose.

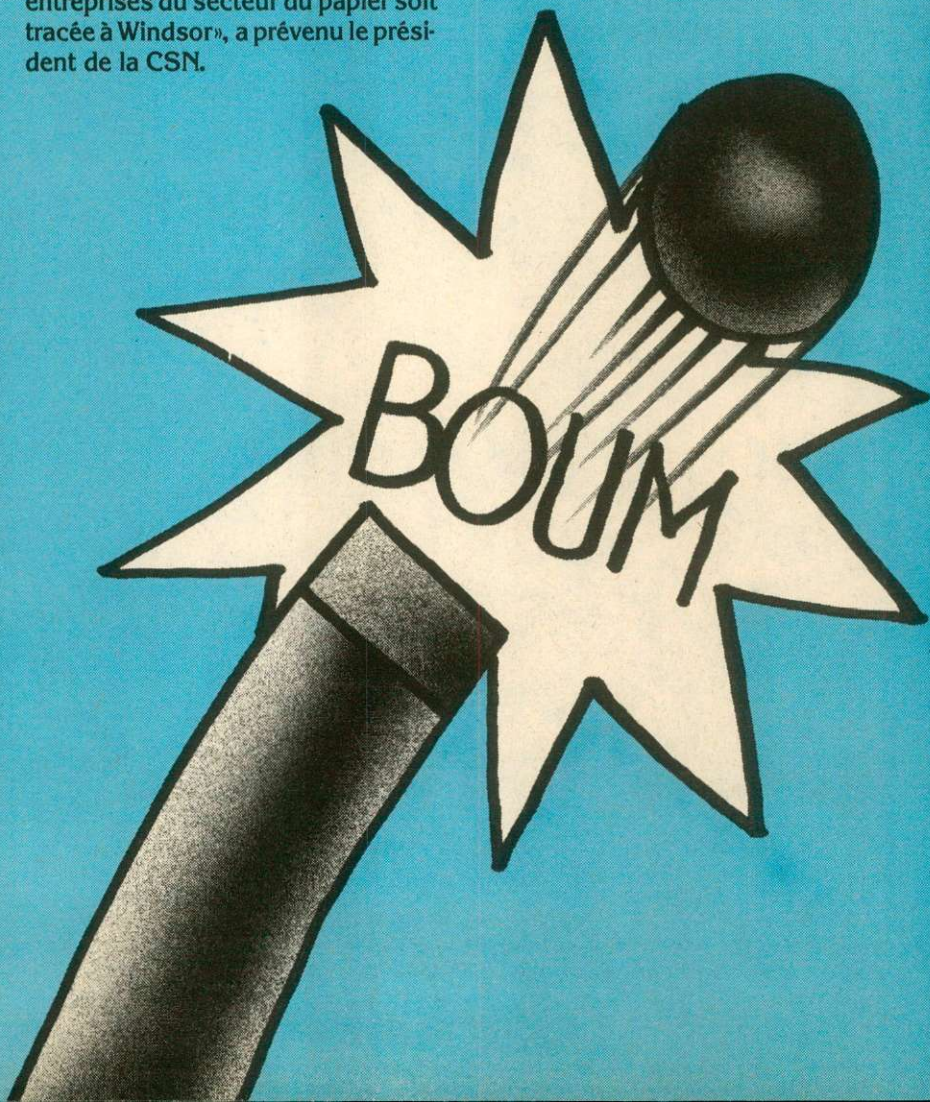
Les ministres fédéraux se sont contredits en trouvant des prétextes. Pour les uns, c'était la pression des Américains, à qui on n'exporte presque pas de papier fin pourtant. Pour d'autres, c'était sous la pression des concurrents que la décision aurait été prise, ce que les concurrents en question ont tous nié. Pour d'autres encore, c'était à cause du déficit. Mais on a oublié de mentionner l'impact, sur ce déficit, de milliers de nouveaux chômeurs qui seront créés à moyen terme si le projet de modernisation ne se réalise pas à Windsor.

Le gouvernement conservateur ne fait rien d'autre, dans ce dossier, que de ressortir l'équivalent de ce que les libéraux avaient tenté de faire avec le projet de loi S-31, pour bloquer l'expansion de la Caisse de dépôt. L'establishment financier anglo-canadien réagit aujourd'hui de la même manière. Il est intéressant par ailleurs de rappeler que les usines ontariennes de papier fin de la Great Lakes et de E.B. Eddy ont été subventionnées par le fédéral. Même celle de Domtar à Cornwall l'a été... avant qu'elle ne passe sous le contrôle de la SGF et de la Caisse de dépôt.

«La CSN n'acceptera pas que la frontière des subventions aux entreprises du secteur du papier soit tracée à Windsor», a prévenu le président de la CSN.

Pour la CSN, les véritables raisons qui ont conduit à la décision du gouvernement conservateur d'annuler la subvention prévue pour la modernisation de la Domtar viennent de Toronto.

«C'est Toronto qui décide», accuse le président Gérald Larose. «C'est une décision cynique, sauvage, partisane dans le sens qu'elle privilégie les intérêts de l'Ontario aux dépens de l'un des secteurs industriels les plus importants du Québec», a-t-il ajouté alors qu'il demandait à rencontrer le premier ministre Mulroney pour le sensibiliser aux enjeux en cause à Windsor.



Une autre lutte pour la survie

Une lutte est présentement engagée en Estrie pour amener le gouvernement fédéral à respecter son engagement de soutenir la modernisation de l'usine de papier de Windsor, consolidant ainsi les quelque 780 emplois directs et les 3000 emplois indirects en jeu.

«C'est une lutte syndicale et populaire», a indiqué le président de la CSN Gérard Larose à Sherbrooke alors qu'il appuyait les efforts des travailleurs et de la population de l'Estrie. «J'ai visité l'usine il y a une dizaine de jours et le gérant m'a avoué que sans l'ingéniosité des travailleurs, qui ont rafistolé les machines avec des bouts de broche depuis des années, l'usine serait fermée depuis longtemps», a-t-il ajouté.

Ce n'est pas la première fois que ces ouvriers sont engagés dans une lutte pour la survie de leurs emplois, pour le maintien de l'entreprise dans laquelle ils ont investi leurs vies depuis trois générations. Déjà, il y a plus de 15 ans, la compagnie Domtar, avant qu'elle ne passe sous le contrôle majoritaire de la Caisse de dépôt et de la SGF, avait voulu fermer les usines de Windsor et de East Angus. «Elles

sont trop vieilles», disait la compagnie. De juillet 1968 à janvier 1969, les 1200 travailleurs ont dû lutter farouchement, livrer un combat où chaque pouce a dû être arraché par la force. On se rappellera comment, durant ce dur conflit, la compagnie n'avait pas hésité à recourir à la provocation, à la police, aux juges, avec l'appui des pouvoirs politiques et de certains éditorialistes.

Chaque tonne de papier qui est produite dans ces usines depuis 16 ans, depuis presque 17 ans maintenant, représente la marque concrète d'une victoire ouvrière, d'une victoire populaire contre l'arbitraire de décisions économiques et politiques.

Il y a 16 ans, presque 17 ans, les politiciens et les hommes d'affaires avaient décidé que ces usines avaient fait leur temps et devraient fermer. Farouchement, des hommes se sont levés et ont défendu leurs emplois, leurs villes, l'avenir de leurs enfants. **DES HOMMES DEBOUT**, comme le titrait une publication de la CSN en 1969, qui fait l'historique de cette résistance.

En 1968, c'est Domtar qui voulait fermer deux villes, Windsor et East Angus. Domtar a trouvé les travailleurs, leurs syndicats, la Fédération, le Conseil central, la CSN sur son chemin. Domtar n'a pas fermé Windsor et East Angus.

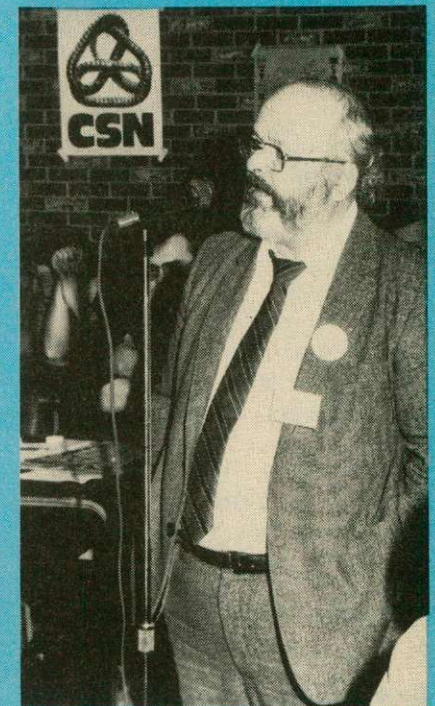


Pour le président du syndicat de Windsor, Emilien Dubreuil, les enjeux de la décision fédérale dépassent le cadre de la survie de l'usine de Windsor et touchent le Québec tout entier.



La situation qui prévaut à Windsor, en Estrie, a mis dramatiquement en lumière la pertinence du congrès spécial organisé par le Conseil

central sur l'emploi. Le président Janvier Cliche l'a d'ailleurs illustré dans son intervention d'ouverture, le 28 février.



Le président de la FTPF, Georges Cantin, a prévenu le premier ministre Brian Mulroney: s'il pense créer à Windsor une ville fantôme comme à Schefferville, il va trouver la CSN sur son chemin.

Les 120 employé-e-s du **Le Baron** veulent une bonne convention CSN

Les employé-e-s de l'hôtel Le Baron de Sherbrooke sont en grève depuis le 28 janvier tout d'abord pour forcer leur employeur à respecter la convention qu'il avait signée avec le Local 31 avant qu'ils ne se joignent à la CSN, l'année dernière. Et surtout parce que ces syndiqué-e-s à la Fédération du Commerce veulent une bonne convention, se faire respecter et obtenir des conditions de travail décentes. Nouvelles CSN les a rencontrés à l'occasion d'un 5 à 7 servi au Conseil central de Sherbrooke, le 28 février, pour appuyer leur lutte.

Des pré-requis à la négociation

Avant de discuter avec l'employeur du projet de convention, le syndicat veut régler l'application de la convention précédente sur deux points majeurs: l'ancienneté et les salaires.

Comme nous le fait comprendre Hélène Nadeau qui est réceptionniste au Le Baron depuis 9 ans, l'employeur refuse de reconnaître l'ancienneté des employé-e-s qui travaillaient là avant qu'il n'achète l'hôtel, il y a cinq ans. «C'est d'autant plus croche qu'il avait administré l'hôtel pendant 15 ans auparavant, quand il appartenait au Canadien Pacifique,» précise-t-elle.

Marc Gilbert, un jeune cuisinier, nous explique que **une trentaine d'employé-e-s** comme les plongeurs de vaisselle, **sont payés au salaire minimum, \$4.00 l'heure, alors que dans la convention ils avaient obtenu un taux horaire de \$5.77/heure.** «Même que l'employeur offre à ces employé-e-s pour la prochaine convention \$4.75/heure. Ca n'a pas de bon sens!»

Contre le favoritisme

Le non-respect de l'ancienneté s'accompagne d'un favoritisme à ciel ouvert envers les membres de la famille et les amis de la patronne et du gérant, une vingtaine de membres du syndicat qui assistent aux assem-

blées «surtout quand il y a un vote.» De plus, dans la salle à manger, une campagne de boycottage des membres actifs du syndicat a été menée auprès des clients par la direction de l'établissement.

Vandalisme, briseurs de grèves et menaces

Pour faire échec à la lutte, des fantômes qui ont un préjugé favorable à l'employeur, semble-t-il, ont posé des actes de vandalisme sur des automobiles de grévistes et font du harcèlement par des appels anonymes, même durant la nuit.

L'employeur, lui, a recours à des briseurs de grève qui font une partie du travail des personnes qui sont dehors.

Les pourboires aux syndiqué-e-s

«Une de nos principales revendications, déclare Hélène Robert vice-présidente du syndicat, **c'est que les pourboires soient versés aux syndiqué-e-s et non aux patrons.** Au service des banquets il y a 15% de pourboires facturés aux clients mais les employé-e-s n'en reçoivent que 7%. Par-dessus le marché, l'employeur a baissé leur salaire de \$3.65/heure à \$3.28 en invoquant la crise économique. On a porté plainte aux normes minimales.»

«Dans la salle à manger, ajoute-t-elle, il faut verser 2% à l'hôtesse (qui nous boycotte). On veut aussi que l'employeur calcule nos vacances et nos bénéfices marginaux ainsi que nos cotisations d'assurance chômage sur le total de nos revenus, pourboires compris, et qu'on aït le nombre de jours de congé fériés payés en conséquence.»

Donc, si vous passez par Sherbrooke, on vous conseille non seulement de ne pas séjourner à l'hôtel Le Baron mais également à l'hôtel Le Président qui est aussi la propriété du même employeur, monsieur Jacques Corbeil.



Hélène Nadeau: «Quand je vais à la banque, c'est pas une paye que j'ai l'impression de changer, mais un chèque de Bien-Être social.»



Hélène Robert: «Ce qu'on veut c'est le respect de l'ancienneté et les pourboires au complet aux syndiqué-e-s.»

DANS LES HÔPITAUX

Le travail n'est plus endurable!

Combien de fois avez-vous entendu que dans le secteur public les employé-e-s sont privilégiés? Qu'ils travaillent à temps partiel par choix. Qu'ils ont une sécurité d'emploi à toute épreuve. Nouvelles-CSN a recueilli le témoignage d'une travailleuse qui ne voit pas les choses du même œil. Suzanne Samson, mère de deux enfants a travaillé à temps plein de 1969 à 1979 au CH d'Youville de Sherbrooke comme aide en alimentation. Elle servait les repas aux malades. Depuis 1979, elle ne travaille que quatre jours par mois, une fin de semaine sur deux. Pourquoi?

Suzanne Samson – «C'est devenu intenable, dans les hôpitaux. Avant, ce n'était pas comme ça. Maintenant, tu rentres travailler pis trois jours après t'es pognée dans le ventre. Les gens ont changé d'attitude. Surtout depuis que la cuisine est centralisée. On ne fait plus juste que ce qu'on a à faire. C'est trop dur. Et c'est pour ça que je ne travaille que 4 jours par mois, juste pour conserver mon lien d'emploi. Pour gagner ma vie je travaille à l'hôtel Le Baron au service des banquets depuis 5 ans. Et le midi je suis serveuse pendant deux heures dans un restaurant chinois du centre-ville.»

Nouvelles-CSN – Est-ce comme ça dans les autres services? **Suzanne Samson** – «Pour les infirmières, c'est pire. Elles n'arrêtent pas de courir comme les autres qui travaillent auprès des malades. J'ai été hospitalisée, l'année dernière et j'en croyais pas mes yeux. Ma voisine de chambre, une vieille dame n'avait pas eu de lavage de cheveux depuis deux semaines. Je l'ai demandé à l'infirmière et elle m'a expliqué qu'ils n'avaient pas le temps. Elle lui a lavé les cheveux sur son heure de souper.»



nouvelles

CONFLITS DE TRAVAIL



Marine Industrie doit reprendre les 7 congédiés

Réunis en assemblée générale le mercredi, 6 mars, les travailleurs de Marine Industrie ont été unanimes à dire à leur comité de négociation qu'il n'y aura pas de retour au travail et d'entente si la direction des chantiers maritimes ne reprend pas à son service les sept ouvriers qu'elle a congédiés durant le conflit.



François Lamoureux, président du syndicat de Marine Industrie lors de la manif du 3 mars.

Même s'il y aurait une hypothèse de travail de présentée par le conciliateur assigné au dossier, M. Normand Gauthier, et une personne ressource extraordinaire, Jean-Roch Boivin, et pouvant amener à un règlement imminent, les travailleurs de Marine Industrie revendiquent l'annulation des sept congédiements.

Rappelons que la semaine dernière le syndicat et la partie patronale en sont venus à une

entente sur les épineuses questions de la flexibilité des métiers et de la classification des soudeurs.

Il reste maintenant les clauses à incidences monétaires à régler dont la réduction du temps de travail, l'accès à la retraite anticipée, le temps supplémentaire repris en congés, les salaires, le forfaitaire, etc...

Imbroglie juridique chez les Coopérants?

Les 30 employé-e-s de la division «assurances générales» des Coopératives d'assurance-vie, mieux connu sous le nom des Coopérants, sont en grève depuis le 26 février dernier pour harmoniser leurs salaires avec ceux de leurs concœurs et confrères de la section assurance-vie.

Depuis la fusion des compagnies d'assurances «Les Artisans» et «Les Coopérants» en 1982 les salaires des employé-e-s de ces deux compagnies avaient été intégrés aux mêmes échelles, à l'exception des employé-e-s de l'assurance générale créant ainsi des écarts de salaires à la baisse allant de 2% à 17%.

La question qu'on peut se poser aujourd'hui c'est de savoir si «Les Coopérants» ne seraient pas à formenter un imbroglie juridique. En effet, les porte-parole patronaux des Coopérants contestent la légitimité du droit d'exercice de grève. Le droit de ce groupe de salarié-e-s est acquis depuis le 9 février mais l'employeur crie à la grève illégale. À suivre.

INTERNATIONAL

Retour au travail des mineurs britanniques

Après 359 jours de grève, le Syndicat des mineurs de charbon de Grande-Bretagne (National Union of Mineworkers) a décidé d'effectuer un retour au travail à partir du 5 mars 1985. Cette décision a été prise à une réunion des délégués de toutes les sections locales du syndicat tenue à Londres le 2 mars. C'est par un vote très serré de 98 voix contre 91 qu'on a décidé de mettre fin à la grève.

La grève a été déclenchée il y a un an afin d'empêcher les fermetures de puits et la perte de milliers d'emplois que voulait effectuer le Conseil des charbonnages des mines nationalisées. Jusqu'à la fin de 1984 la grève avait réussi à paralyser la grande majorité de la production de charbon du pays, avec 130,000 mineurs en grève sur les 180,000 qui travaillent dans cette industrie. Cependant, un mouvement de retour au travail s'est amorcé dans certaines régions en décembre 1984 et s'est poursuivi en janvier et février, de sorte qu'il ne restait que 90,000 mineurs en grève au début de mars.

C'est par la faim et la répression que Margaret Thatcher a réussi à faire des brèches dans le mouvement de grève. Après avoir fait déclarer illégal le conflit, le gouvernement a saisi les fonds de grève en novembre et a procédé à l'arrestation de plus de 9,500 grévistes. Une force policière spéciale a été créée pour mener ces opérations ainsi que pour protéger les «scabs».

Suite aux saisies des fonds de grève, le Syndicat des mineurs britanniques a fait appel aux syndicats à travers le monde pour apporter une aide matérielle. En décembre le Conseil confédéral de la CSN a reçu un délégué du syndicat et a répondu à l'appel en lançant une campagne d'appui financier auprès des syndicats affiliés et en créant un compte spécial à cette fin. À présent, près de 7 000\$ a été reçu.

À la demande du Syndicat des mineurs britanniques, la CSN entend poursuivre la campagne puisque le syndicat n'a pas obtenu le réengagement de quelque 700 congédiés. D'ailleurs, à l'heure de mettre sous presse, la grève se poursuit dans trois régions, les syndicats exigeant le réengagement des congédiés avant de reprendre le travail. Les syndicats et organismes qui n'ont pas encore souscrit à la campagne d'appui peuvent encore le faire en faisant des chèques à l'ordre de TUC Appel N°. 5 et en les acheminant à la CSN a/s Peter Bakvis, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Les mineurs britanniques ont dû se plier devant une répression absolument sans précédent dans un pays dit démocratique. Mais il faut souligner et les féliciter du fait qu'ils ont réussi à tenir tête pendant un an à des politiques d'austérité encore plus «reaganiennes» que celles de Reagan et qui ont créé plus de 3 millions de chômeurs dans ce pays de 55 millions d'habitants. L'exécutif du syndicat expliquait que la décision de retourner au travail a été prise afin de préserver un maximum d'unité pour la poursuite de leur lutte pour l'emploi par d'autres moyens.

ZELLERS D'AYLMER

Retour au travail

Le 21 septembre 1984, suite à l'application d'un mandat de 24 heures afin d'accélérer la négociation, les 80 travailleuses du Zellers d'Aylmer se retrouvaient en lock out. Devant l'impasse de la négociation et de la conciliation, les travailleuses décident de faire appel à un arbitre afin de voir un dénouement à ce conflit qui risquait de dégénérer en fermeture.

Suite à deux rencontres de négociation devant l'arbitre du ministère du Travail Me François Hamelin, le Syndicat des travailleuses (eurs) du magasin Zellers d'Aylmer (CSN) en est venu à une entente avec l'employeur quant à un retour au travail.

Les travailleuses réunies en assemblée générale le 4 février 1985 ont opté majoritairement pour l'entente de retour au travail recommandée par leur comité de négociation.

Cette entente prévoyait un retour échelonné sur deux semaines à compter du 19 février 1985. Pendant les premières semaines, les travailleuses, afin de retourner au travail toutes ensemble et réorganiser le magasin en vue d'une réouverture le 13 mars 85, ont pour certaines, accepté une diminution temporaire de leurs heures de travail hebdomadaire.

Six séances de négociations intensives étaient prévues et constituaient un prérequis à ce retour au travail.

C'est avec la tête haute que les travailleuses du Zellers reprenaient leur travail.

Elles sont convaincues d'avoir clairement démontré leur droit au respect et à des conditions de travail respectables.

Elles sont confiantes de voir leur convention collective ratifiée d'ici quelques semaines. Une histoire à suivre.

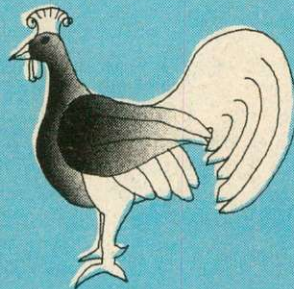


SAINT-JÉRÔME
Règlement au Saint-Hubert

Le Syndicat des travailleurs-euses de la Rôtisserie du Nord (CSN) en est arrivé à une entente avec le Saint-Hubert BBQ de Saint-Jérôme le 25 février dernier.

Rappelons que le conflit durait depuis le 22 novembre dernier, et qu'il a fallu une trentaine de rencontres de négociation et environ six séances de conciliation avant qu'une entente soit conclue.

Le retour au travail était prévu pour la semaine du 4 mars, et les travailleurs-euses considèrent qu'ils ont fait des gains considérables.



BAS ST-LAURENT
On est sensible à la paix

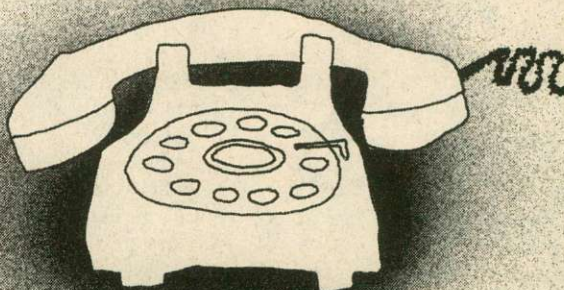
Les militantes et les militants du Bas du Fleuve sont particulièrement sensibles au développement de la paix dans le monde. Ainsi le 20 octobre dernier ils étaient pas moins de 400 manifestant-e-s dans les rues de Rimouski à marcher en faveur de la paix.

La CSN accorde une grande importance à ce dossier et notamment au sujet de la conversion des usines de guerre en entreprises à vocation sociales (elles pourraient construire des autobus pour favoriser le transport en commun par exemple). Et dans la foulée des manifestations et des débats entourant la paix, le bureau confédéral des 12, 13 et 14 février derniers a voté un budget de plus de \$143,000.00 pour faire avancer ce dossier.

HAUT-RICHELIEU
Avis aux syndicats

Le conseil central de la CSN du Haut-Richelieu s'est doté d'une ligne directe pour Montréal. Les personnes intéressées sont invitées à utiliser cette ligne. Et vice-versa. En effet, de Montréal, on peut rejoindre le conseil central directement au numéro 447-1006.

Pour ce qui est des syndicats de Saint-Jean et de la région, les numéros locaux demeurent les mêmes, soit 348-4965 et 348-4966.





FNEEQ Pour la survie du réseau des Cégep

La Fédération nationale des enseignants et enseignantes qui représente plus de 10,000 professeur-e-s de CEGEP a lancé à la fin de février un appel public en vue de déclencher un débat sur le démantèlement du réseau des cegep qui se fait pièce par pièce... mine de rien.

Au cours d'une conférence de presse, la présidente de la FNEEQ, Rose Pellerin, a exprimé l'inquiétude des professeur-e-s face au désir de décentralisation de la Fédération des cegep, un organisme qui regroupe les administrateurs de ces institutions.

UNE QUESTION D'INTÉRÊT PUBLIC

Après avoir donné de plus en plus de pouvoirs à chaque direction de collège sur les programmes, sur les diplômes, sur la création de services destinés à l'entreprise privée, le gouvernement projette dans la réforme du régime de négociation du secteur public, de remettre aux CEGEP la négociation de la majorité des articles de la convention collective.

Or, cette mesure qui après plusieurs autres va consacrer l'individualité et la concurrence entre les CEGEP, n'est pas perçue justement par la population, car elle signifie que dorénavant, les CEGEP n'offriraient plus des programmes et des diplômes uniformes et d'égale valeur, d'une région à l'autre.

Ce qui veut dire que les jeunes n'auront plus accès, et les adultes non plus, à la qualité de services que les CEGEP offrent partout au Québec et qui fait du réseau collégial un acquis collectif pour notre développement.

Pour la FNEEQ, dans le contexte actuel, il ne restera qu'un pas de plus à franchir, et il ne serait pas difficile pour abolir la gratuité de l'enseignement collégial.

CONSTRUCTION Modification inacceptable au décret

Les travailleurs de la construction s'objectent à ce que l'OCQ puise à même leur fonds de pension pour éponger le régime déficitaire des assurances.

À la suite d'une série de 55 assemblées tenues à la grandeur de la province, les membres de la CSN-Construction estiment que cette manœuvre est inacceptable parce qu'elle pénalise sérieusement la retraite des travailleurs de l'industrie.

Le conseil d'administration de l'OCQ a décidé d'un tel transfert de plus de 7.2 millions de dollars, jeudi le 28 février.

La CSN-Construction exige depuis plus de trois mois la réouverture du décret de l'industrie pour permettre aux parties de négocier les bénéfices sociaux, notamment le régime d'assurance géré par l'OCQ.

Le déficit actuel du régime fait suite à une mauvaise analyse actuarielle qui avait basé ses calculs sur une sous-utilisation du régime d'assurance par les travailleurs.

En proposant de réduire le déficit, en puisant dans le régime de retraite, l'OCQ réduit ainsi directement les pensions des futurs retraités. Ainsi, à titre d'exemple, un travailleur de la construction qui aurait eu droit à \$4,800.00 par année dans 7 ans, ne recevra plus, une fois les déductions faites du programme Corvéhabitation et du déficit du régime d'assurance, qu'environ \$4,000.00.

Cette décision de l'OCQ, prise sans consulter les premiers intéressés, soit les travailleurs de la construction, les forcent à payer leur propre régime d'assurance, pourtant

financé jusqu'à maintenant par les employeurs.

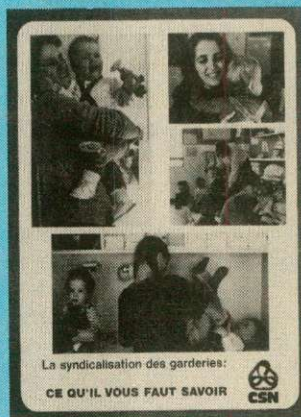
«C'est un recul de 20 ans», soulignent les travailleurs qui contribuent au régime de retraite institué en 1963.

Le gouvernement québécois, en septembre 84, lorsqu'il a décrété des conditions de travail de l'industrie, a repoussé les demandes de la CSN-Construction d'augmen-

ter de 10 cents l'heure la contribution des employeurs. Une telle augmentation mineure aurait alors permis d'éviter la catastrophe actuelle du régime.

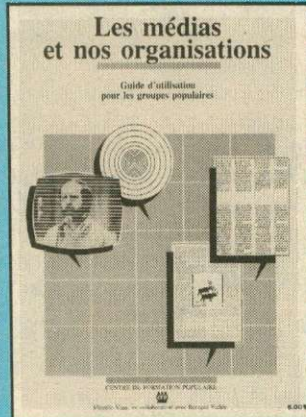
Pour la CSN-Construction, le geste de l'OCQ est une modification inacceptable au décret de l'industrie et exige de faire l'objet d'une négociation préalable entre les parties.

NOUVELLES PUBLICATIONS



100 syndicats CSN dans les garderies

Saviez-vous que les employé-e-s de 100 garderies réparties sur l'ensemble du territoire du Québec sont membres de la FAS-CSN? En tout la CSN regroupe 1,200 travailleuses et travailleurs de garderies. Pourquoi se syndiquer dans des garderies populaires pour la plupart? Pour protéger les emplois d'éducatrices et d'éducateurs qui ont plusieurs années d'ancienneté et pour éviter «les humeurs» de conseils d'administration qui sont renouvelés à tous les deux ans. Beaucoup d'informations sont contenues dans un document intitulé: «la syndicalisation des garderies: ce qu'il faut savoir». Produit par le service d'organisation de la CSN ce document est disponible dans tous les conseils centraux de la CSN.



Les médias et nous

Le centre de formation populaire (CFP) vient de publier un document sur les médias et les organisations populaires, dont les principaux objectifs sont de connaître les médias, en particulier leur rôle et leur fonctionnement; de connaître les moyens d'intervention et savoir comment les employer; et apprendre à planifier l'information en tenant compte des objectifs et d'un plan de travail d'un groupe.

Il s'agit d'un outil de formation pour des sessions de formation qui seront données par le CFP. Il est aussi conçu comme un instrument d'autoformation et comme un document de référence...

Le coût du document est de \$6.00 et on peut se le procurer au Centre de formation populaire, 3575 St-Laurent, local 406, Montréal, H2X2T7.





Le PLQ au paradis avec les syndicats?

En 1976, pour prendre le pouvoir, le PQ déclarait qu'il avait un préjugé favorable envers les travailleurs et les syndicats. En 1984, pour reprendre le pouvoir, les libéraux essaient de faire croire que ce sont les syndicats et les travailleurs qui ont un préjugé favorable pour le PLQ.

C'est ainsi que le député libéral, Pierre Paradis, et le Comité du PLQ sur les services de santé se disaient «**agréablement surpris et enchantés de l'accueil des représentants syndicaux dans les centres hospitaliers, particulièrement à Sherbrooke...**»

Le quotidien de l'Estrie rapporte ces commentaires à la suite de la visite du député Paradis à l'Hôtel-Dieu et au CH St-Vincent de Paul. Nouvelles-CSN a obtenu une version quelque peu différente des faits.

SE FAIRE DU CAPITAL POLITIQUE

Denis Chenard, président du Syndicat des employé-e-s généraux de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, a confirmé la rencontre avec le député Paradis: «Il a rencontré les officiers des syndicats de l'hôpital et la première chose qu'il nous a déclarée c'est **qu'il venait chercher du capital politique...** Nous, on lui a soumis une liste de questions précises sur le droit de grève, sur la réforme du régime de négociation, sur les coupures de salaire de la loi 70. Il nous a dit qu'on avait deux alternatives. Ou bien on cesse volontairement d'utiliser le droit de grève ou on se le fait retirer par une législation. Sur la loi 70, il nous a expliqué qu'il n'était

pas venu pour parler d'argent... Il a parlé de la privatisation. Si les services comme la buanderie sont rentables, ils vont les garder; sinon... Il nous a appris qu'avec les libéraux, les CRSSS (Conseils régionaux de la santé et des services sociaux) perdraient un «S», en ce sens que les services sociaux seraient séparés des services de santé...»

Quant au préjugé favorable, Denis précise: «Je lui ai dit que nous étions contents qu'il vienne consulter périodiquement les travailleuses et les travailleurs parce que ce sont eux qui connaissent le mieux les problèmes mais **qu'il ne devait pas venir nous voir pour se faire du capital politique.**»

Au CH St-Vincent de Paul, on cherche toujours les traces de son passage parce que les représentants des deux plus gros syndicats ne l'ont jamais rencontré!

Appel au ministre McKnight

Par voie de télégramme, le vice-président de la CSN, responsable du dossier santé-sécurité au travail, Christophe Auger, a de nouveau demandé au ministre fédéral du travail, M. Hunter McKnight, de donner suite à une demande d'enquête publique faite par le Syndicat des travailleurs de la Welding Engineering (CSN), à la suite d'une explosion mortelle survenue au port de Montréal à la fin de janvier.

Christophe Auger a réclamé du ministre McKnight qu'il donne suite à ce dossier car, compte-tenu des renseignements relatifs à cette tragédie et aux conditions de travail prévalant dans cette compagnie, il y a de bonnes raisons de croire que cette enquête est nécessaire et justifiée.

Rappelons que le 31 janvier, une explosion à l'intérieur d'un petit entrepôt abritant des bonbonnes d'oxygène et de gaz acétylène avait fait un mort et trois blessés.



LISE ET JEAN-LOUIS Les dessous du Devoir...

Plusieurs personnes ont participé au lancement d'un numéro spécial de la dépêche, le journal de la FNC, portant sur les «**dessous de la crise au Devoir**». Sur la photo, on peut voir à la mine de l'éditorialiste du Devoir, Jean-Claude Leclerc, que les journalistes du quotidien de la rue Saint-Sacrement n'ont pas l'intention de lais-

ser la direction se comporter en grands censeurs de l'establishment. À gauche: le président du syndicat des journalistes, Jean-Pierre Proulx. Quant aux petits patrons du Devoir, Lise B. et Jean-Louis R., l'illustration du bas, parue dans la Dépêche nous les montre en train de... poursuivre un éditorialiste bien connu.

On peut se procurer des copies de ce journal à la Fédération nationale des communications, à l'édifice de la CSN, à Montréal, au coût de un dollar l'unité.



«... Le sujet est délicat, et provoque des réactions passionnées. Voir page 2, en bas, 1^{re} ligne!»

youhou
Mulro-ney



LA MANIF À QUÉBEC Dimanche le 17 mars 1985

À QUÉBEC

Rassemblement et départ de la manif à 12h30 devant le Parlement de Québec.

PARCOURS...

On se rend ensuite devant le Château Frontenac puis au sous-sol de l'Église St-Jean-Baptiste où des orateurs prendront la parole.

POUR INFORMATIONS:

Un seul numéro à Québec (418) 647-5742

DÉPART DE MONTRÉAL

La coalition de la région de Montréal organise un départ de Montréal à 9h00 a.m. à la CSN, 1601 rue de Lorimier (près du métro Papineau). Retour à Montréal aux environs de 19h00. Le coût du transport est de \$12.00. Apportez votre «lunch». Vous devez vous procurer vos billets d'autobus à l'avance à:

CISO

1601 rue de Lorimier
Montréal, Qué.
598-2020

IMPORTANT

DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE GRÈVE DES POSTES

SVP, REMETTRE VOS LETTRES DE CRÉANCE,

VOS FORMULES DE DEMANDE D'AIDE AUX PETITS SYNDICATS,

VOS FORMULES D'INSCRIPTION DES ENFANTS À LA GARDERIE,

AINSI QUE TOUTE AUTRE CORRESPONDANCE
CONCERNANT LE CONGRÈS

À VOTRE CONSEIL CENTRAL

QUI NOUS LES FERA PARVENIR PAR AUTOBUS

LES PETITES...

LA DIANÉTIQUE: DE LA HAUTE PRESSION

Comment réussir, en douze heures à peine, à faire signer un chèque de 1,200\$ à un jeune de 21 ans sans argent et presque sans travail?

L'Église de Scientologie de Montréal semble avoir trouvé la recette puisqu'elle a effectivement réussi à vendre quelques uns de ses cours dans de telles conditions. Ce cas n'a rien d'exceptionnel.

Dans son numéro de mars 85, la revue *S'en Sortir*, publiée par l'ACEF du Centre de Montréal, met en lumière certaines des techniques de pression très efficaces et très bien rodées qu'emploie cette secte religieuse pour vendre au public des cours et recruter des membres.

On y apprend également comment ses membres sont peu à peu programmés à oublier totalement tout intérêt personnel et toute vie privée et à couper leurs liens avec parents et amis. Tout cela au nom du bien supérieur de la secte.

Ces informations sur l'Église de Scientologie confirment et complètent celles que *S'en Sortir* publiait dans son numéro de décembre 84 et qui décrivait de façon plus générale cette secte et ses pratiques.

Pour informations
ACEF du Centre
de Montréal
1215 Visitation
Montréal, Québec
H2L 3B5
tél.: 598-7288



LE THÉÂTRE DU QUARTIER JOUÉ UN AUTEUR CHILIEN

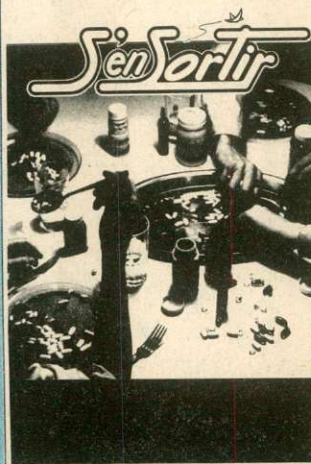
La pièce «J'ai rêvé que la neige brûlait» relate la vie quotidienne dans une maison de chambre de Santiago du Chili le mois précédent le coup d'État du 11 septembre 1973. Un des pensionnaires, Mendel Camir, de son vrai nom Monsieur Garcia, raconte l'histoire d'un village, d'un juge et d'une clôture. La trame réaliste ne serait-elle qu'une autre histoire de ce personnage? Le mercredi, à l'aube, la réalité bascule dans le cauchemar, comme si tout à coup la terre s'ouvrait ne laissant qu'une maison vide.

C'est cette pièce d'un grand dramaturge Chilien, Antonio Skamermeta, qu'interpréteront les comédiennes du Théâtre du Quartier à la Salle Fred Barry (4353 Ste-Catherine Est) entre le 6 et le 30 mars prochain.

DU PAIN SUR LA PLANCHE POUR JACQUES BRUNET?

D'après nos informations, l'auteur-compositeur des chansons militantes populaires comme «Les piqueurs de la gloire» et «La chanson de Marcel», Jacques Brunet, serait à mijoter un tout nouveau groupe de musiciens qui ferait plutôt dans le genre «fusion». La forme musicale appelée «fusion» intègre deux autres formes musicales plus connues celles-là: le rock et le funky.

Brunet est un ex-employé de CJMS qui après un long conflit pour la reconnaissance syndicale avait décidé de se consacrer à la musique.



BAY
STREET

VS

RUE
ST-JACQUES

BATAILLE DE RUES

Pas de problème dans le monde du hockey.

Depuis toujours, le Forum a eu le dessus sur le Maple Leaf Garden. Sauf pour une très courte période, au début des années soixante, pendant laquelle Punch Imlach et une bande de petits vieux regroupés autour du gardien de but Johnny Bower ont fait la barbe aux jeunes loups de Montréal.

Mais dans le monde de la finance, c'est pas pareil. Si Montréal contrôle les jeux, Toronto contrôle le pain. Dans ce domaine, les cathédrales se retrouvent sur Bay Street. Sur la rue St-Jacques, en comparaison, on trouverait des chapelles.

Le roman-feuilleton qui dure depuis deux semaines avec comme sujet principal le refus d'accorder à la société Domtar une subvention de \$100 millions est très instructif quand vient le temps de déterminer qui joue dans les ligues mineures et dans les ligues majeures.

Instructif aussi de constater que ceux qui sont déjà dans les grandes ligues, qui y font la loi depuis la Confédération, n'acceptent pas, mais alors absolument pas, que des petits nouveaux jouent sur la même patinoire. La SGF et la Caisse de dépôt, deux outils de développement que s'est donné la collectivité québécoise, ne sont toujours pas admis dans ces ligues où l'establishment financier anglo-canadien fixe les règles du jeu.

Et où il choisit les arbitres.

M. Sinclair Stevens, porte-parole de la haute finance canadienne au sein du Cabinet Mulroney, ministre de l'Expansion économique régionale, n'arbitre pas: il joue pour Toronto. La chose n'est pas nouvelle puisque le fédéralisme tel que pratiqué depuis maintenant 118 ans fonctionne selon des règles déterminées par l'Ontario et pour le développement de l'Ontario.

C'est un roman-feuilleton qui se poursuit avec des rebondissements plus rocambolesques les uns que les autres. Le canal 10 ne fait pas mieux dans ses téléromans. Un jour M. Mulroney sait ce qui se passe, un autre jour il ne le sait pas. Ensuite c'est la faute aux Américains. Par après, c'est une question de concurrence. Sans oublier le déficit. Deux semaines après le début de la série, un ministre québécois, M. Bissonnette, se souvient tout à coup avoir été présent quand la décision de bloquer la subvention a été prise, et l'avoir appuyée. Curieux.

Québec, de son côté, joue la carte du «beau risque». Mais le monde n'est pas dupe. Prise avant le 4 septembre, une semblable décision aurait amené René Lévesque et tous ses ministres – les inconditionnels, les «en-attente», – dans la rue, pancartes à la main.

On peut prévoir qu'à court terme, MM. Mulroney et Lévesque, qui y trouveront leur intérêt, avanceront une solution qui permettra de poursuivre le projet de modernisation de l'usine de Windsor. Électoralement, en effet, la mise est importante pour les deux.

Mais quelle que soit la solution qui sera retenue, il ne faudra pas perdre de vue que les joueurs de Toronto sont pas mal plus lourds, pas mal plus pesants, que ceux de Montréal. Dans cette bataille de rues, Bay Street continue de marquer des points.

Michèle P. Rioux

20 mars

**journée nationale d'action
dans le secteur public**

***Avec son projet de réforme des négociations
et ses coupures répétées,
le gouvernement veut nous imposer
un recul de 20 ans dans les services publics***

***Le Québec ne peut se payer
le luxe d'un tel recul!***

***Les travailleuses et les travailleurs
du secteur public aiment leur travail
et ont à coeur de bien le faire.***

***Non, monsieur Clair,
le Québec ne veut pas avancer en arrière!***

20 ans

**de progrès
dans les services publics,
c'est pour rester!**



CSN